



**PAFI-O V4**

**R 159.0**

**Secteurs d'intervention potentiels,  
chemins et infrastructures**


**Récolte et travaux sylvicoles**

**UA 11161**

**LE NOUVEAU  
RÉGIME FORESTIER**



*Forêts, Faune  
et Parcs*

**Québec** 


# PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFI-O)

## 1. MISE EN CONTEXTE

LE NOUVEAU  
RÉGIME FORESTIER



*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 



# Le PAFI-O, c'est évolutif

- Théoriquement le PAFI-O v3 (pour 2015) contenait cumulativement:
  - ✓ >400% de travaux non-commerciaux
  - ✓ >400% de travaux commerciaux
- Arrivée de l'entente MRN/CIFQ qui exige un dépôt supplémentaire de 1an de planification (>100%)
- Demande des BGA de devancer le dépôt de la PRAN au début de l'automne: conséquence planification nécessaire jusqu'en 2017...
- Quantité nécessaire de 2013 à 2017 (5 ans) équivaut à un minimum de 800%
  - 5 années (2013 à 2017) = 500%
  - 1 an supplémentaire = 100%
  - VNR + Ravage = 100%
  - Marge de travail = 100%

**TOTAL: ± 800%**



# Le PAFIO V4 présenté contient :

- Localisation des secteurs d'interventions potentiels (SIP) - travaux commerciaux et non commerciaux (responsabilité MFFP)
- Localisation des chemins et des infrastructures à construire et à améliorer (responsabilité BGA)
- VOIC, ententes et mesures d'harmonisation des usages déjà convenues au PAFI-T



# Le PAFIO V4 présenté tient compte de :

- ✓ Utilisation de la nouvelle stratégie 2015-2018
- ✓ Élimination des superficies où la récolte est interdite (Refuge biologiques, bandes de 60 m de rivières à saumons, etc.)
- ✓ Prise en compte des séparateurs des coupes passées et des forêts résiduelles
- ✓ Prise en compte des tenures, des affectations, des ZAMI et du RNI
- ✓ Prise en compte des plans fauniques (tous les shapes de ravages sont inclus)
- ✓ Prise en compte du guide des saines pratiques



# Le PAFIO V4 présenté tient compte de :

- ✓ Intégration des ententes d'harmonisation et des VOIC convenues aux TGIRT (Paysages, AEC, indicateurs additionnels, etc.)
- ✓ Prise en compte des indicateurs et cibles additionnelles convenus aux TGIRT
- ✓ Inclusion de la PRAN 200% 2015
- ✓ Inclusion des VNR

# PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFI-O)

## 2. Calendrier relatif à l'activité en cours





## 2. Calendrier relatif à la démarche

- H 2015 : Réalisation du PAFIO V4 (A19+27)
- H 2015: Planification des inventaires de la PRAN 2016 et 2017
- P 2015 : Consultation de la TGIRT, du public et des communautés autochtones (A20+28, A21+29, A22+30)
  - 18 juin et 22 juin 2015
- P-E 2015 : Classement des préoccupations, analyse des impacts et retour à la TGIRT (BGA et MFFP)
  - Classement des préoccupations de nature opérationnelles et planification
  - Convenir des solutions (A23+31)
  - Préparation et signature des ententes d'harmonisation convenues





## 2. Calendrier relatif à la démarche

- E 2015 : Réajustement du PAFIO au besoin
  - Les ententes convenues sont intégrées au PAFI-O
- E 2015: Réalisation des inventaires de 2016 et 2017
- A 2015 : Réalisation des prescriptions sylvicoles de la PRAN 2016 (A24+32)
  - Les prescriptions sylvicoles tiennent compte des ententes convenues et de l'ensemble des objectifs assignés aux SI, dans le respect des guides sylvicoles
- A 2015 : Préparation de la PRAN 2016. Échéance 1<sup>er</sup> décembre (A25 - travaux commerciaux)
- H 2016: Préparation de la PRAN 2016 (A33 - travaux non commerciaux)

# PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFI-O)

## 3. Résultat de la planification réalisée

LE NOUVEAU  
RÉGIME FORESTIER



Forêts, Faune  
et Parcs

Québec

# 3. Résultats

## Éléments validés au niveau du respect de la nouvelle stratégie d'aménagement

- Superficie planifiée par **Grand type forêt (GTF)**
  - Remplace les anciens GPP
- Superficie planifiée par **contrainte opérationnelle**

# Respect de la stratégie 2015-2018

## Superficie planifiée par GTF

### Régulier

GTF	Cible PAFI-O R135(ha)-4ans				R135 total (sans VNR)	
	GTF BFEC	Cibles 2015-18	Min	Max	HA	% sur cible annuelle BFEC
PESSIÈRE	2 440	1 076	0	1 076	9228	1513%
PESSIÈRE Éclaircie commerciale	1 680	1 268	0	1 268	2138	509%
SAPINIÈRE	8 068	8 905	8 905	11 249	15705	779%
<b>TOTAL CIBLE RÉSINEUSE</b>	<b>12 188</b>	<b>11 249</b>	<b>8 905</b>	<b>11 249</b>	<b>27071</b>	<b>888%</b>
PESSIÈRE À FI						
SAPINIÈRE À FI						
<b>TOTAL CIBLE RÉSINEUSES À FI</b>	<b>3 172</b>	<b>3 172</b>	<b>2 855</b>	<b>3 489</b>	<b>6750</b>	<b>851%</b>
PEUPLERAIES	176	176			411	934%
PEUPLERAIES À RÉSINEUX	1 940	1 940			3038	626%
BÉTULAIES BLANCHES	900	900			1425	633%
BÉTULAIES BLANCHES À RÉSINEUX	1 028	1 028			1991	775%
ÉRABLIÈRES ROUGES	0	0			0	
<b>TOTAL CIBLE FI et FIR</b>	<b>4 044</b>	<b>4 044</b>	<b>3 640</b>	<b>4 448</b>	<b>6865</b>	<b>679%</b>
FEUILLUS TOLÉRANTS	472	472			784	664%
FEUILLUS TOLÉRANTS À RÉSINEUX	1 636	1 636			3571	873%
<b>TOTAL CIBLE FT et FTR</b>	<b>2 108</b>	<b>2 108</b>	<b>1 897</b>	<b>2 319</b>	<b>4355</b>	<b>826%</b>
CÉDRIÈRES	0	0			577	
<b>Grand TOTAL</b>	<b>21 512</b>	<b>20 573</b>	<b>20 573</b>		<b>45 618</b>	<b>848%</b>

# Respect de la stratégie 2015-2018

## Contraintes opérationnelles

Régulier

Contraintes opérationnelles	CHAMP CON_CO_CON1	Cible PAFI-O R135(ha)-4ans				R135 total (sans VNR)	
		BFEC	Cibles 2015-18	Min	Max	HA	% sur cible annuelle BFEC
ORPHELIN	ORPH	1952	1502	1351	1652	5208	1067%
PAYSAGES(Encadrement visuel)	ENV	764	637	573	701	1557	815%
PENTES	PEEC	700	879	791	967	1573	899%
RAVAGES_CERF	RAV	384	422	380	464	1244	1296%
CARIBOU	CAA+CAB	952	801	721	881	2523	1060%
DENSITÉ_D	AUT	1464	1301	1171	1431	4479	1224%
BANDE_RIVERAINE		292	458	412	503	na	na
Total toute contraintes		6508	5999	5405		16584	1019%
Hors des contraintes		15004	14570			31306	835%
Total		21512	20569	20569		47 890	890%



## 3. Résultats

**Enjeux : Approvisionnement en matière ligneuse**

**Objectif : Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification**

**Indicateur : Taux de respect des indicateurs additionnels**

**RÉSULTAT : Voir les 10 indicateurs et cibles**

# 3. Résultats

- **Indicateur n° 1**
- - Enjeux : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
- Indicateur : Nombre d'infrastructures majeures pour traverser un cours d'eau (implantation ou amélioration)
- Cible : Le nombre de traverses de + de 20 000 \$ doit être réparti uniformément pour les 15 prochaines années
  
- RÉSULTAT : 0 traverse

# 3. Résultats

- **Indicateur n° 2**
  - Enjeux : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
  - Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
  - Indicateur : Vol/ha des superficies planifiées
  - Cible : Le vol moyen/ha planifié annuellement doit se situer entre 110 m<sup>3</sup>/ha à 149 m<sup>3</sup>/ha
  - RÉSULTAT : 146,33 m<sup>3</sup>/ha (147.1 m<sup>3</sup>/ha pour 15 ans)



# 3. Résultats

- **Indicateur n° 3**
- **Enjeux** : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
- **Objectif** : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
- **Indicateur** : Décimètre cube par tige récoltée selon les regroupements d'essence (SEPM et PE)
- **Cible** : **Le décimètre cube par tige** pour la superficie planifiée annuellement doit se situer **entre 110 dm<sup>3</sup>/tige à 150 dm<sup>3</sup>/tige SEPM et 200 dm<sup>3</sup>/tige à 350 dm<sup>3</sup>/tige PEU**
- **RÉSULTAT** : **140 dm<sup>3</sup>/tige SEPM et 226 dm<sup>3</sup>/tige PEU**

# 3. Résultats

- **Indicateur n° 4**
  - Enjeux : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
  - Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
  - Indicateur : Nombre d'hectares récoltés par kilomètre de chemin construit
  - Cible : Selon le cadre de référence : **19 ha récoltés par km de chemin construit annuellement**
  - RÉSULTAT : **36 ha/km**

# 3. Résultats

- **Indicateur n° 5**
  - Enjeux : Sécurité de l'approvisionnement en matière ligneuse
  - Objectif : Maintenir la flexibilité de la récolte
  - Indicateur : Proportion (%) du volume planifié selon les contraintes de la saison de récolte
  - Cible : **Au maximum 30 % du volume planifié annuellement récoltable uniquement l'hiver**
  - RÉSULTAT : **<30% mais sera évalué par GA, lors de la PRAN**

# 3. Résultats

## ■ Indicateur n° 6

- Enjeux : Sécurité de l'approvisionnement en matière ligneuse
  - Objectif : Maintenir la flexibilité de la récolte
  - Indicateur : Proportion (%) de la superficie planifiée selon les contraintes temporelles de récolte au niveau des territoires structurés
  - Cible : Maximum de 75 % du volume annuel d'un BGA planifié sur les territoires fauniques structurés (TFS)
- RÉSULTAT : Non applicable dans la 11161 car superficie très petite

# 3. Résultats

## ■ Indicateur n° 7

- Enjeux : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
  - Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
  - Indicateur : Distance moyenne de transport des superficies planifiées par rapport aux usines
  - Cible : La distance moyenne de transport des superficies planifiées annuellement se situe à + ou - 20 km de la moyenne des 15 prochaines années
- RÉSULTAT : 173 km (178 km pour 15 ans)

# 3. Résultats

## ■ Indicateur n° 8

- Enjeux : Coût de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
- Indicateur : Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification
- Cible : La superficie planifiée annuellement **par zone de tarification respecte la même répartition que la moyenne des 15 prochaines années**

**RÉSULTAT** :

-	180: 7 700 ha	16% (15% pour 15 ans)	184: 10 215 ha	21% (21% pour 15 ans)
-	181: 12 034 ha	25% (30% pour 15 ans)	185: 1 554 ha	3% (3% pour 15 ans)
-	182: 9 239 ha	19% (18% pour 15 ans)	186: 2 059 ha	4% (4% pour 15 ans)
-	183: 2 057 ha	4% (4% pour 15 ans)	187: 3 030 ha	6% (5% pour 15 ans)

# 3. Résultats

## ■ Indicateur n° 9

- Enjeux : Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse
- Objectif : Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification
- Indicateur : Distance de débardage à l'intérieur des blocs de récolte
- Cible : Maximum de 400 m pour 90 % des secteurs d'intervention (blocs de récolte)

- RÉSULTAT : 98,5%

# 3. Résultats

## ■ Indicateur n° 10

- Enjeux : Qualité de l'approvisionnement en matière ligneuse
  - Objectif : Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification
  - Indicateur : Proportion des volumes d'essences résineuses (SEPM) annuellement
  - Cible : Le volume de sapin baumier planifié annuellement doit avoir la même proportion que la récolte des 15 prochaines années
- RÉSULTAT : 51% (54.7 % pour 15 ans) \*

\* Ce résultat inclus l'épinette des EC (2137ha). L'ajout seul de la V4 est à 55.54%



# 3. Résultats

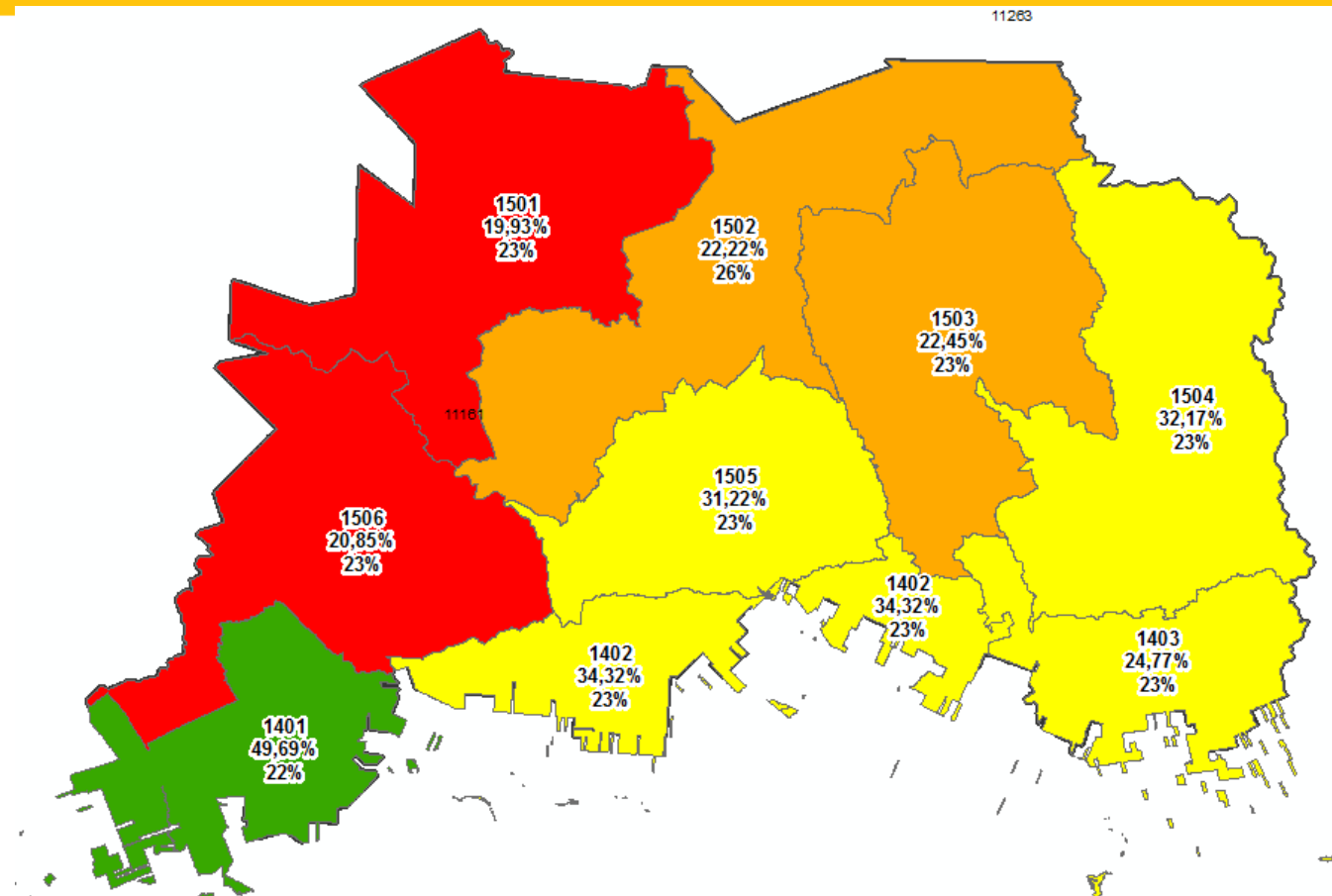
- **Les VOIC Écosystémiques**
  - Au moins **80 % de la superficie** des UTA ou la structure d'âge est faiblement ou modérément altéré
  - Au moins **80 % de la superficie** des UTA ou la structure interne est faiblement ou modérément altéré
  - Maximum de **70 %** de traitements d'éducation dans 80 % des UTR

# 3. Résultats

- Enjeux : Structure interne des peuplements et bois mort **et** raréfaction des vieilles forêts (structure d'âge)
- Objectif : Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle
- Indicateur : Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle
- Cible : **Au moins 80 % de la superficie**
- RÉSULTAT : **Non conforme, dossier à travailler (régional)**

# 3. Résultats

## Respect des cibles de structure d'âge

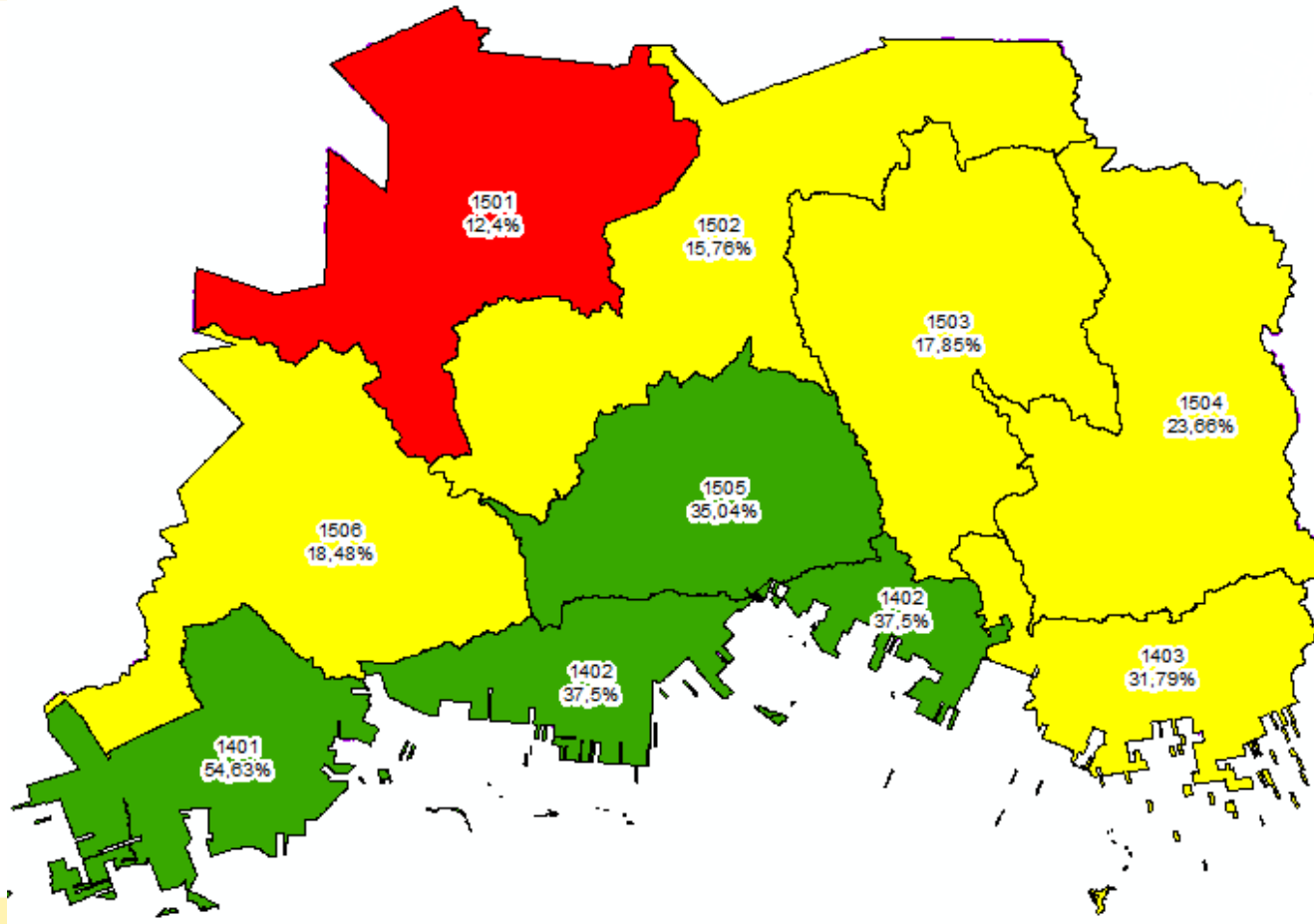


# 3. Résultats

- Enjeu: Structure interne des peuplements et bois mort
- Objectif : Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle
- Indicateur : Pourcentage du territoire où la structure interne verticale des peuplements présente des degrés d'altération faible ou modérée comparativement aux états de référence de la forêt naturelle
- Cible : **Au moins 80 % de la superficie**
  
- RÉSULTAT : **Conforme**

# 3. Résultats

## Respect des cibles de structure verticale

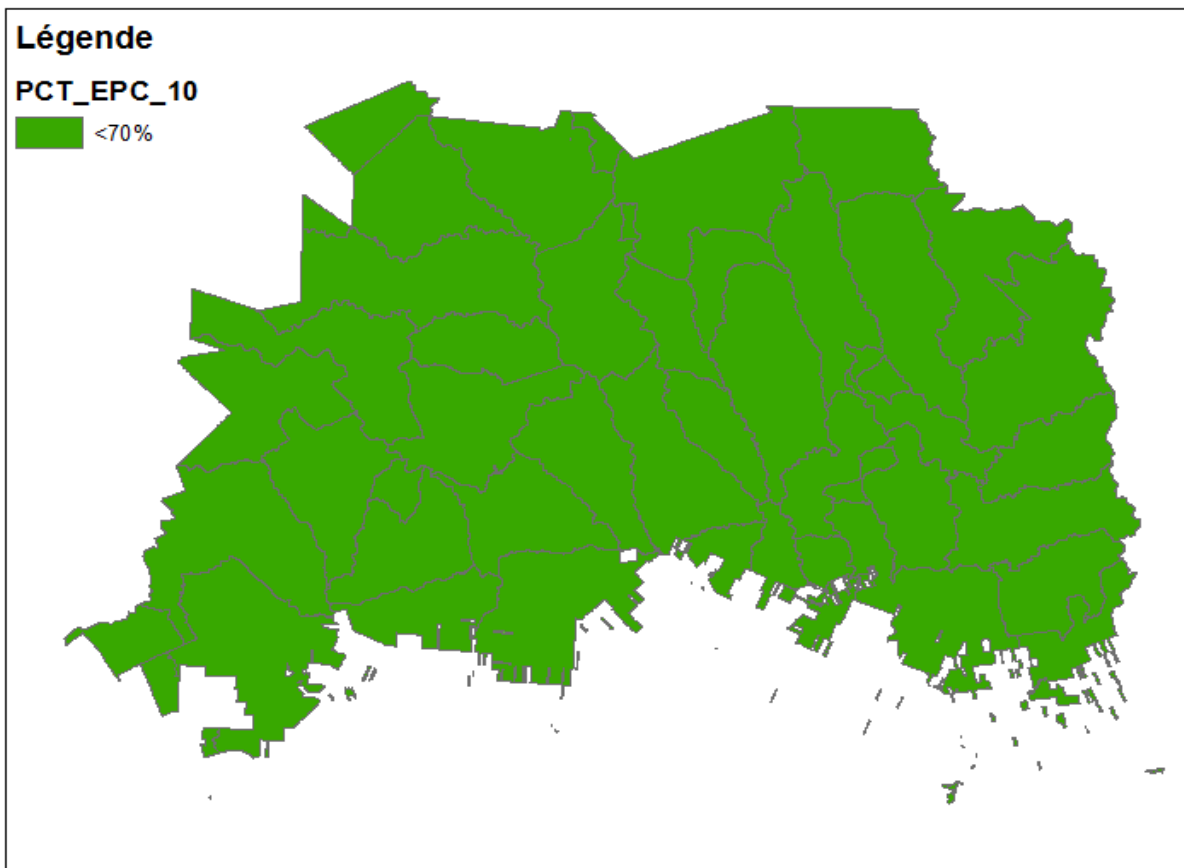


## 3. Résultats

- Enjeu : Structure interne des peuplements et bois mort **et** Qualité de l'habitat de la gélinotte
- Objectif : Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle **et** Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré
- Indicateur : Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ans ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage)
- Cible : **Moins de 70 % dans 80 % des UTR**
- RÉSULTAT : **Conforme**

# 3. Résultats

## Respect de la superficie maximale de traitement d'éducation



# 3. Résultats

- **Les autres VOIC retenues par les TGIRT**
  - **100 %** de respect des mesure de protection des EMV
  - **100 %** de respect des mesure de protection des SFI
  - Minimum de **60 %** des CR planifiés en mosaïque
  - Maintien d'un minimum de **30 %** de forêt de plus de 7 m dans les UTR
  - Minimum de **20 %** de peuplements d'alimentation pour l'original dans 80 % des UTR
  - Maintien d'un maximum de **50 %** d'AEC par sous-bassin versant
  - Minimum de **15 ha** dans 95 % des chantiers de travaux non commerciaux
  - **100%** de grands pôles connectés
  - **100 %** de respect des modalités paysage

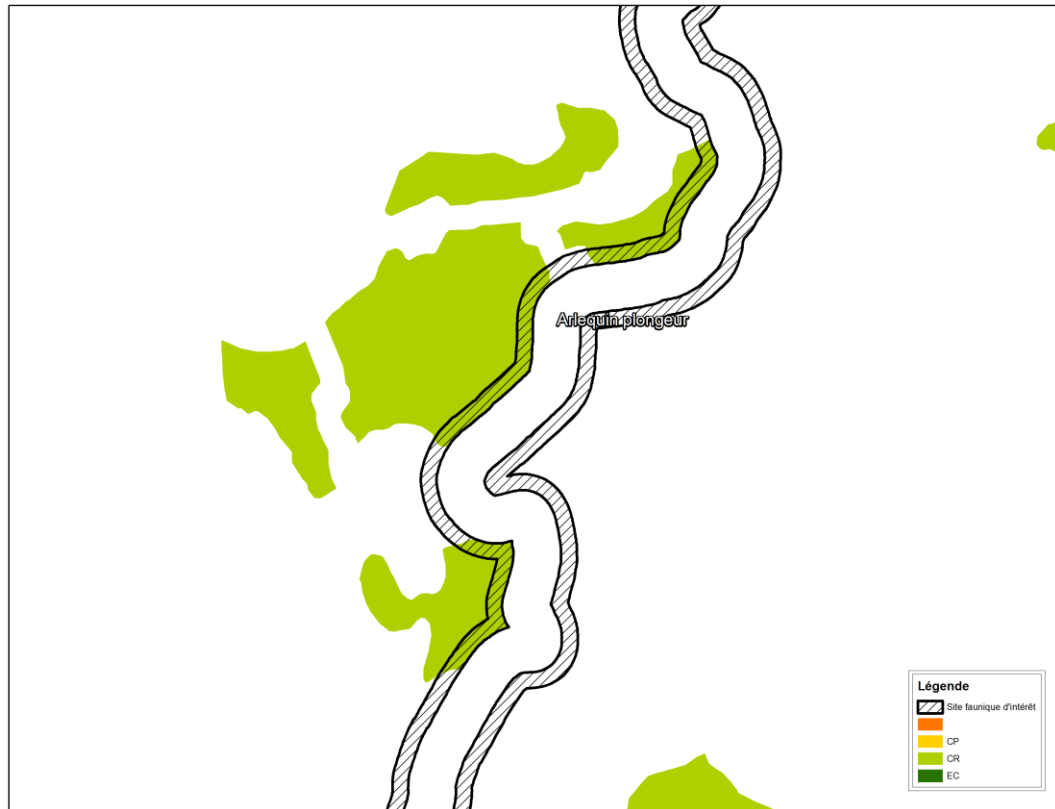


# 3. Résultats

- Enjeu : Protection des espèces menacées ou vulnérables
- Objectif : Prendre en compte les exigences des espèces menacées ou vulnérables lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré
- Indicateur : Application des mesures de protection prévus pour les sites d'espèces menacées ou vulnérables connus et cartographiés
- Cible : 100%
  
- RÉSULTAT : Conforme (voir les cas d'exception)

# 3. Résultats

## Respect des mesures de protection des EMV: Arlequin plongeur

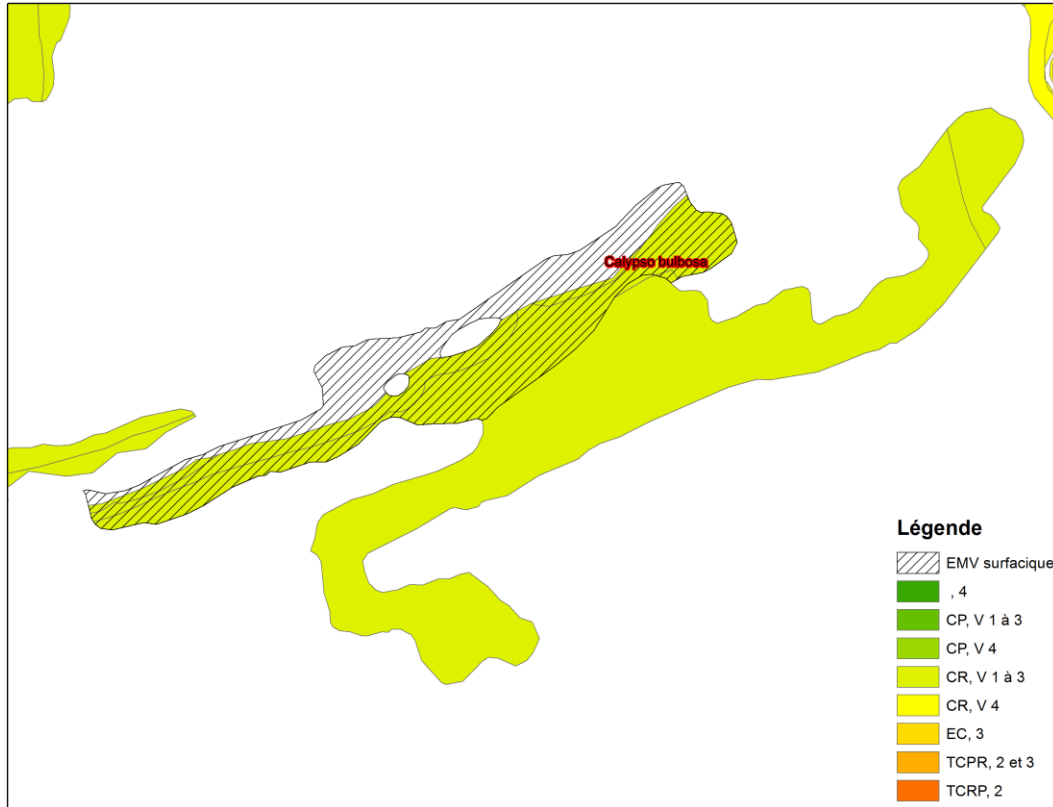


Résultat de l'intersection des EMV avec le PAFI-O



# 3. Résultats

## Respect des mesures de protection des EMV: Calypso bulbosa

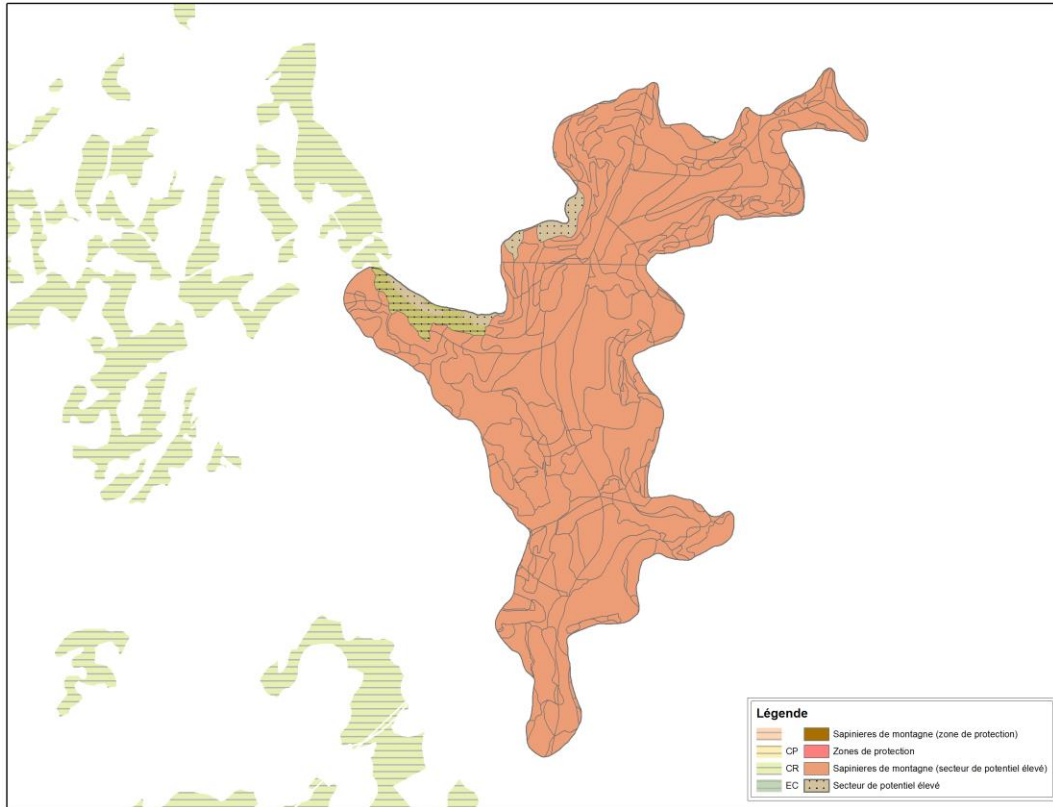


Résultat de l'intersection des EMV avec le PAFI-O



# 3. Résultats

## Respect des mesures de protection des EMV: Grive de Bicknell



Résultat de l'intersection des EMV avec le PAFI-O



## 3. Résultats

- Enjeu : Protection des sites fauniques d'intérêt
- Objectif : Prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.
- Indicateur : Application des mesures de protection prévues pour les sites fauniques d'intérêt connus et cartographiés
- Cible : 100%
- RÉSULTAT : Conforme

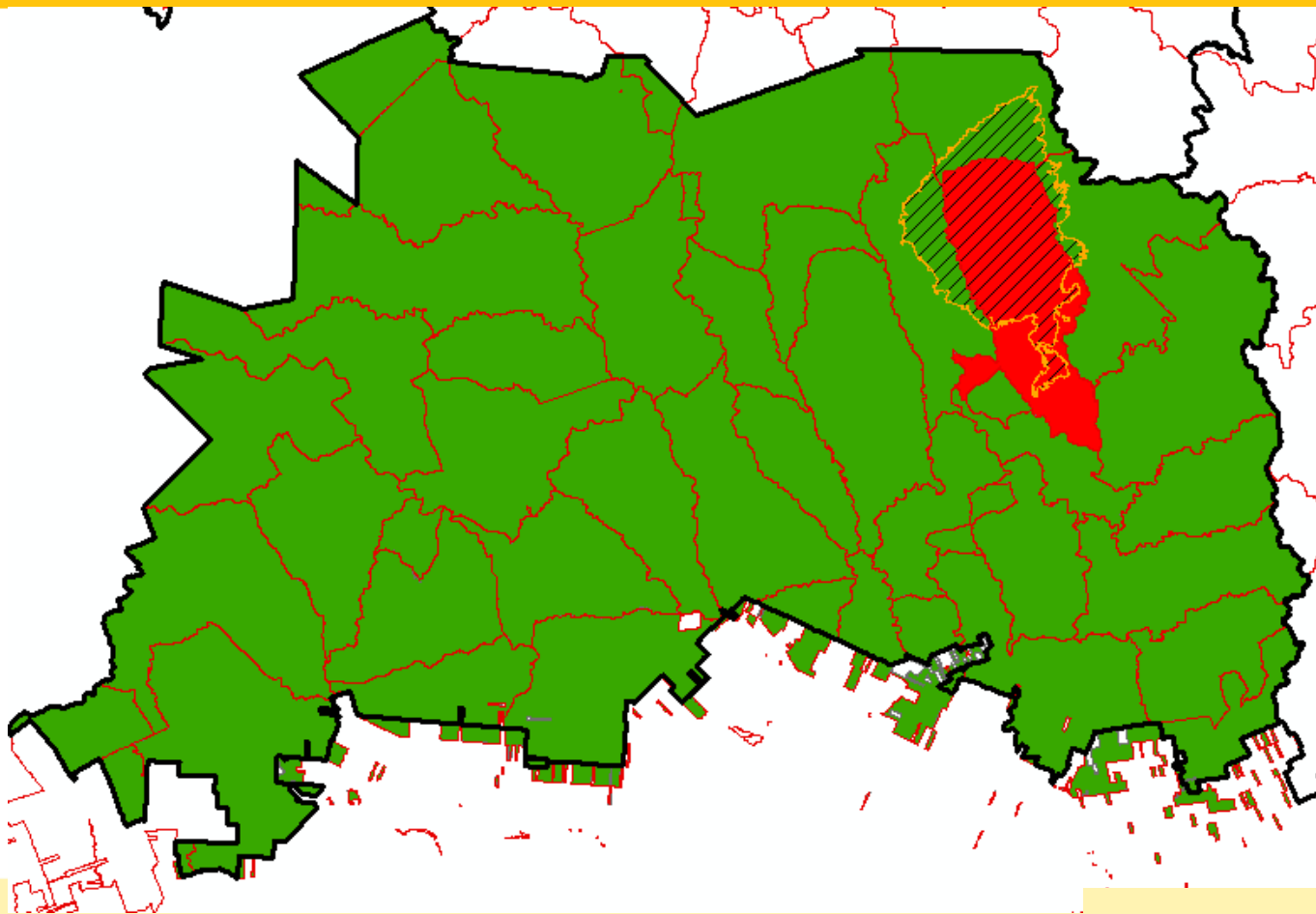
# 3. Résultats

- Enjeu : Qualité de l'habitat de l'original
- Objectif : Prendre en compte les besoins particuliers de l'original lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré
- Indicateur : % des coupes de régénération planifiées selon le mode de répartition en mosaïque
- Cible : **minimum 60 %**
  
- RÉSULTAT : **>60%**  
(géré à chaque PRAN déposée; PRAN 200 2015 : 60,5%)

# 3. Résultats

- Enjeu : Qualité de l'habitat de l'original
- Objectif : Prendre en compte les besoins particuliers de l'original lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré
- Indicateur : Maintien d'un minimum de 30 % de forêt de 7 m et plus dans les UTR et sur les territoires fauniques structurés (RADF)
- Cible : Minimum 30 %
- RÉSULTAT : Conforme (à l'exception du feu de la Bonaventure)

# Qualité de l'habitat de l'original



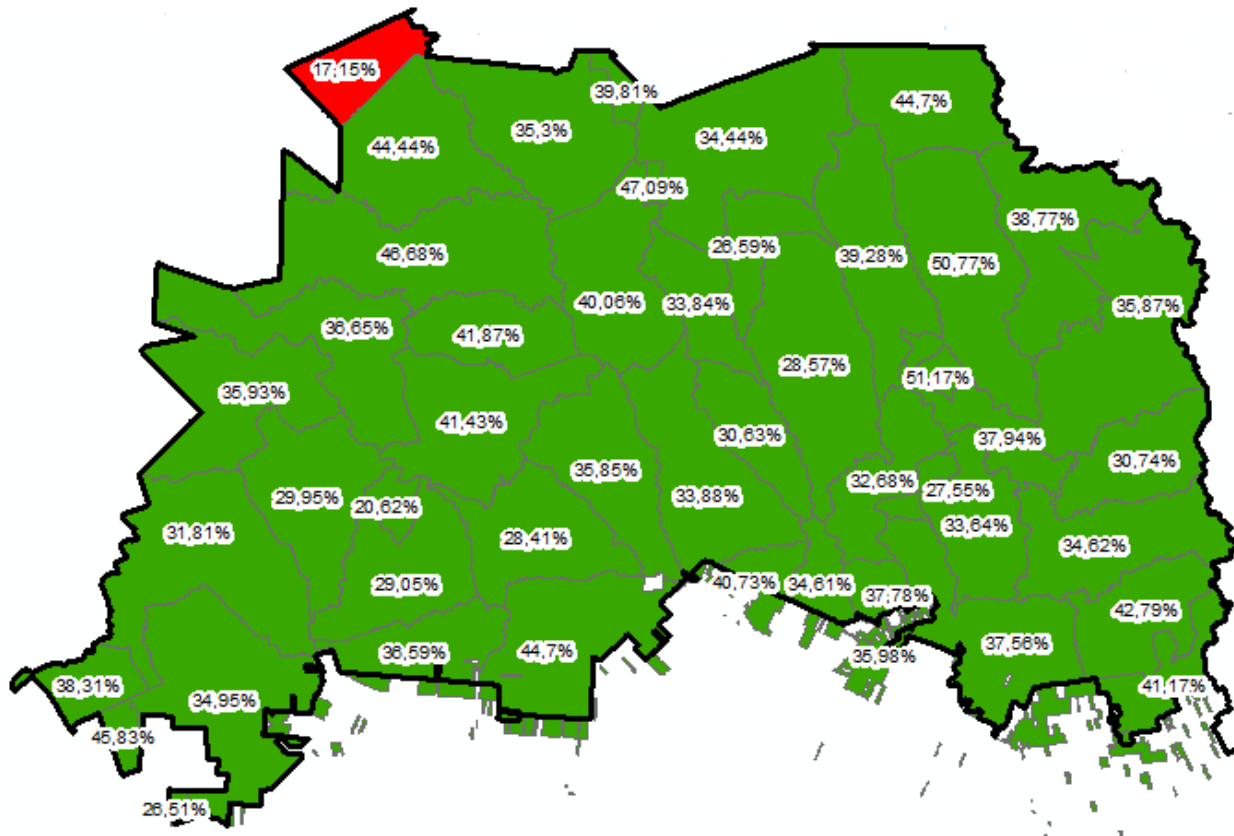


# 3. Résultats

- Enjeu : Qualité de l'habitat de l'original
- Objectif : Prendre en compte les besoins particuliers de l'original lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré
- Indicateur : Pourcentage de peuplements d'alimentation
- Cible : Minimum 20 % dans 80 % des UTR d'une UA
  
- RÉSULTAT : 98,04 %

# 3. Résultats

% de peuplements d'alimentation dans les UTR



# 3. Résultats

- Enjeu : Qualité de du milieu aquatique
  - Objectif : Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier
  - Indicateur : Pourcentage d'aire équivalente de coupe (AÉC) par sous-bassin versant
  - Cible : **Maximum de 50 %**
- RÉSULTAT : **Conforme, à l'exception de 1 sous-bassin.**

\*Beaucoup de potentiel de débroussaillage: Engagement à ne jamais dépasser le 50%

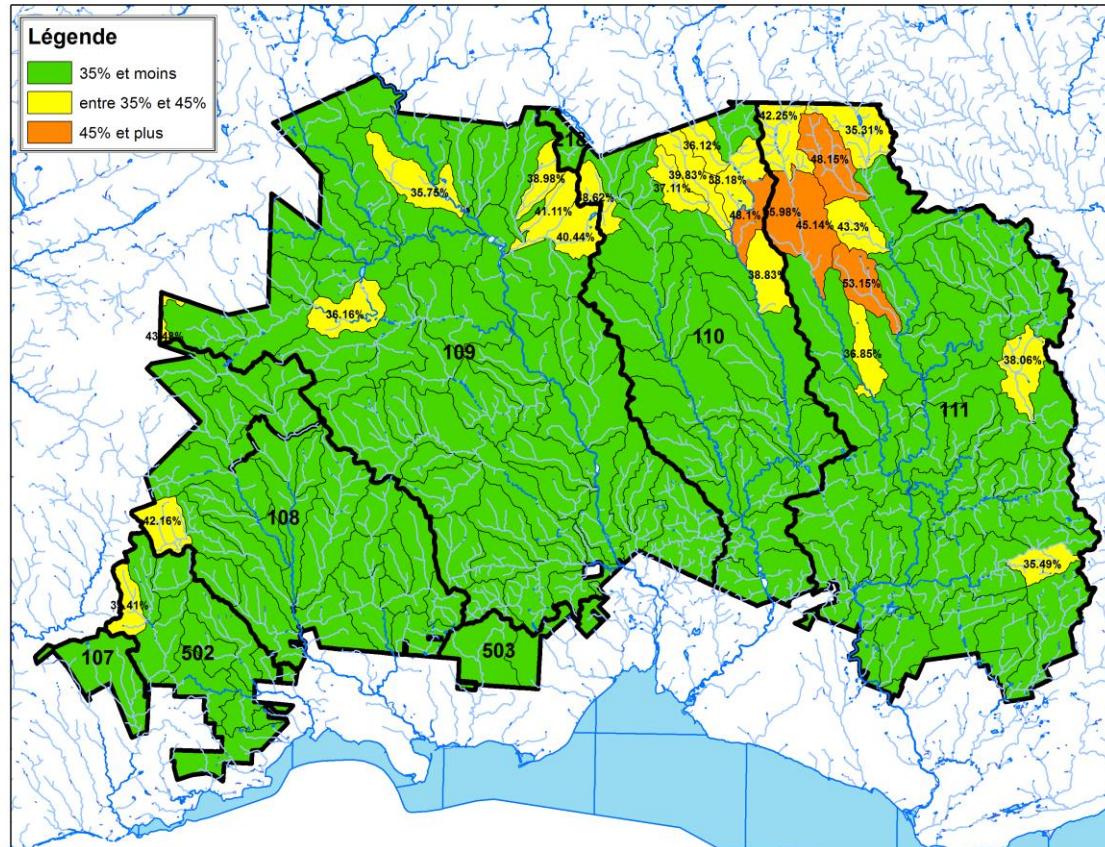
# Résultats - % d'AEC par sous-bassin versant

Sous-bassin versant	% AEC	Sous-bassin versant	% AEC
108.00.00.13	42.16	110.02.00.16	38.62
109.00.00.36	40.44	111.00.00.35	53.15
109.00.00.43	41.11	111.00.00.44	43.30
109.00.00.45	38.98	111.00.00.51	48.15
109.00.00.58	35.75	111.00.00.52	35.31
109.30.31.46	43.48	111.30.00.11	35.49
109.30.32.49	36.16	111.40.41.32	38.06
110.01.00.29	38.83	111.50.00.29	36.85
110.01.00.31	48.10	111.50.00.42	45.98
110.01.00.32	37.11	111.50.00.43	45.14
110.01.00.33	39.83	111.50.00.50	42.25
110.01.00.34	38.18	502.00.00.08	39.41
110.01.00.35	36.12		

Seul les bassins > 35 % sont présentés

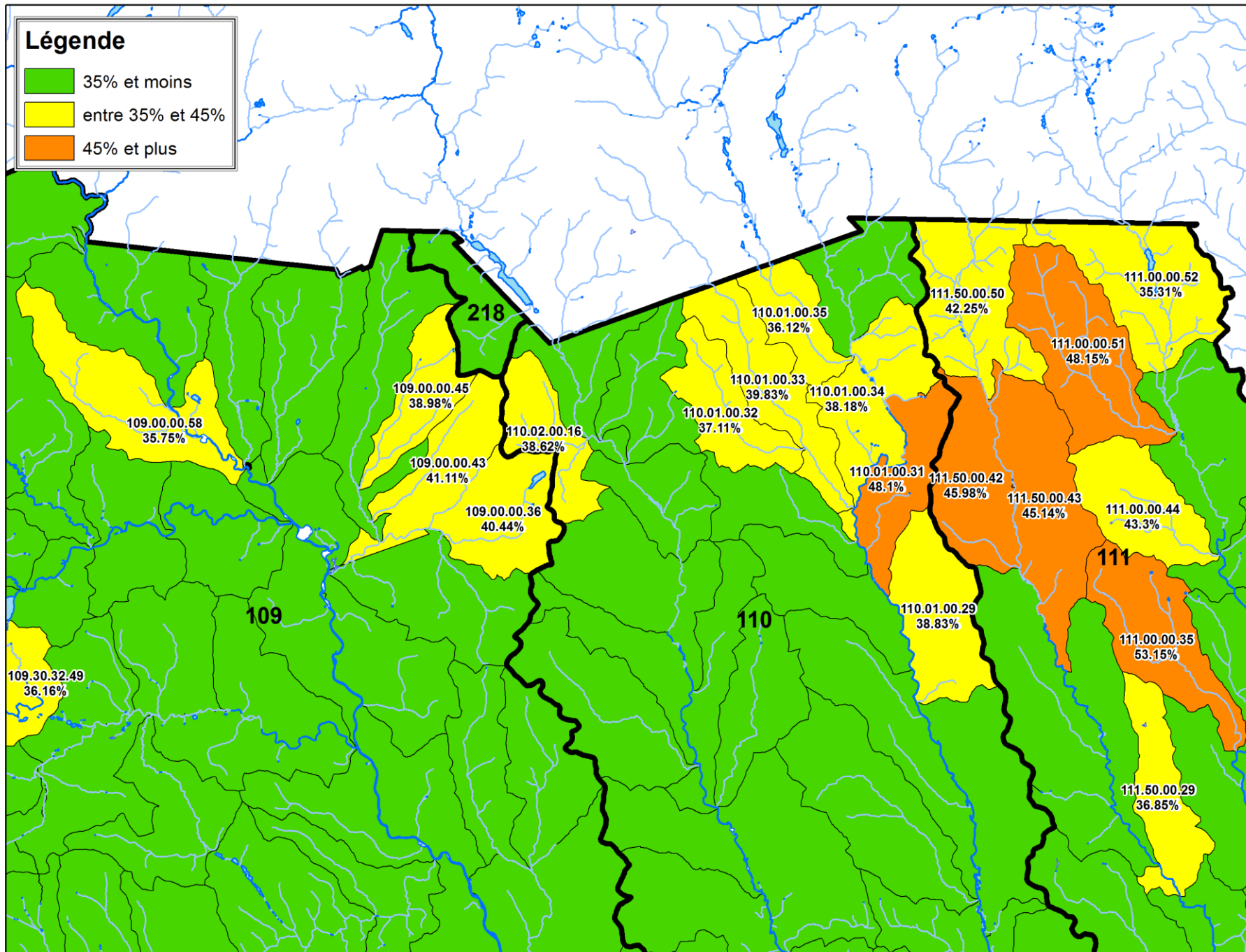
# Résultats

% d'AEC par sous-bassin versant

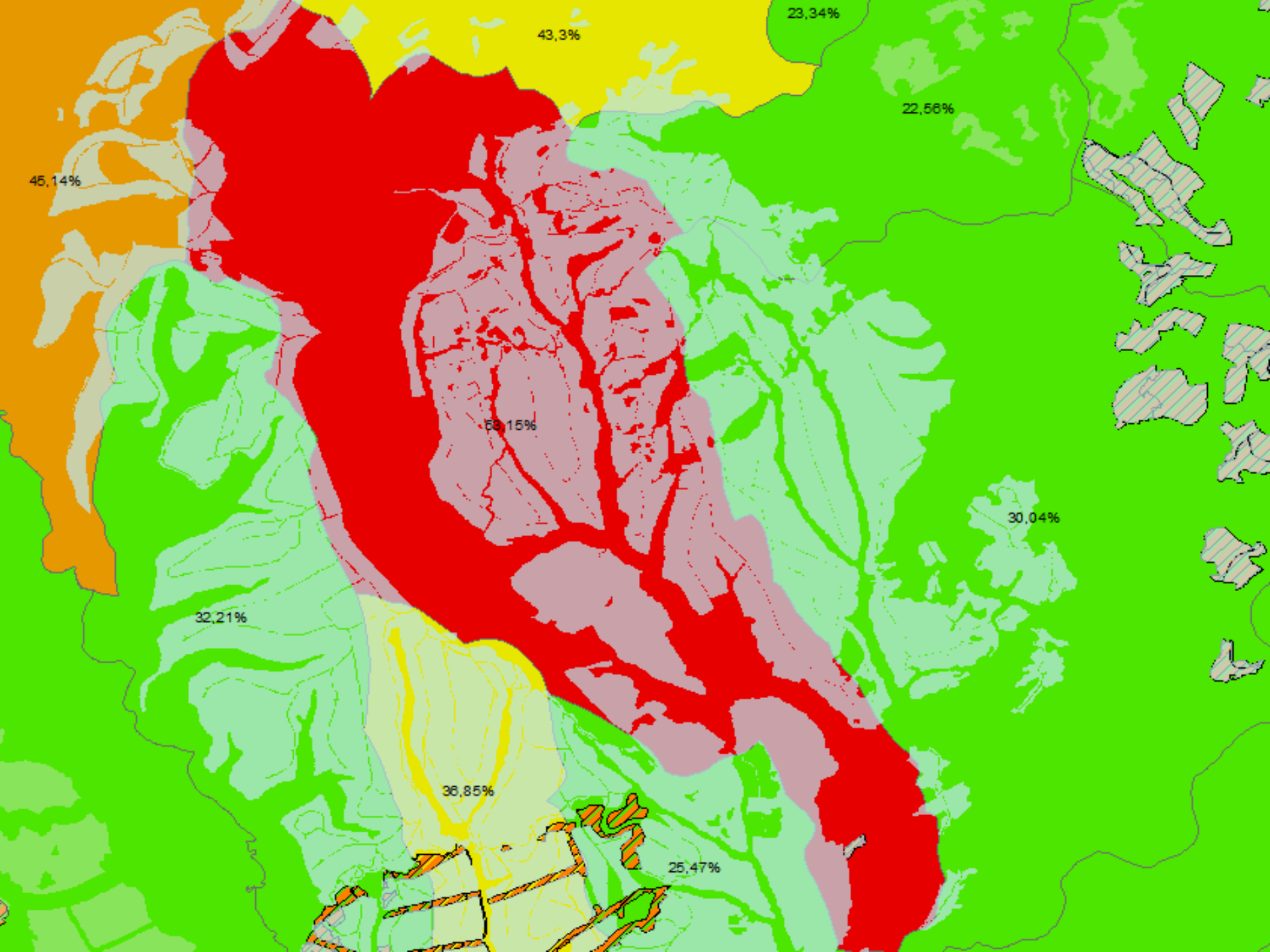


# Légende

- 35% et moins
- entre 35% et 45%
- 45% et plus

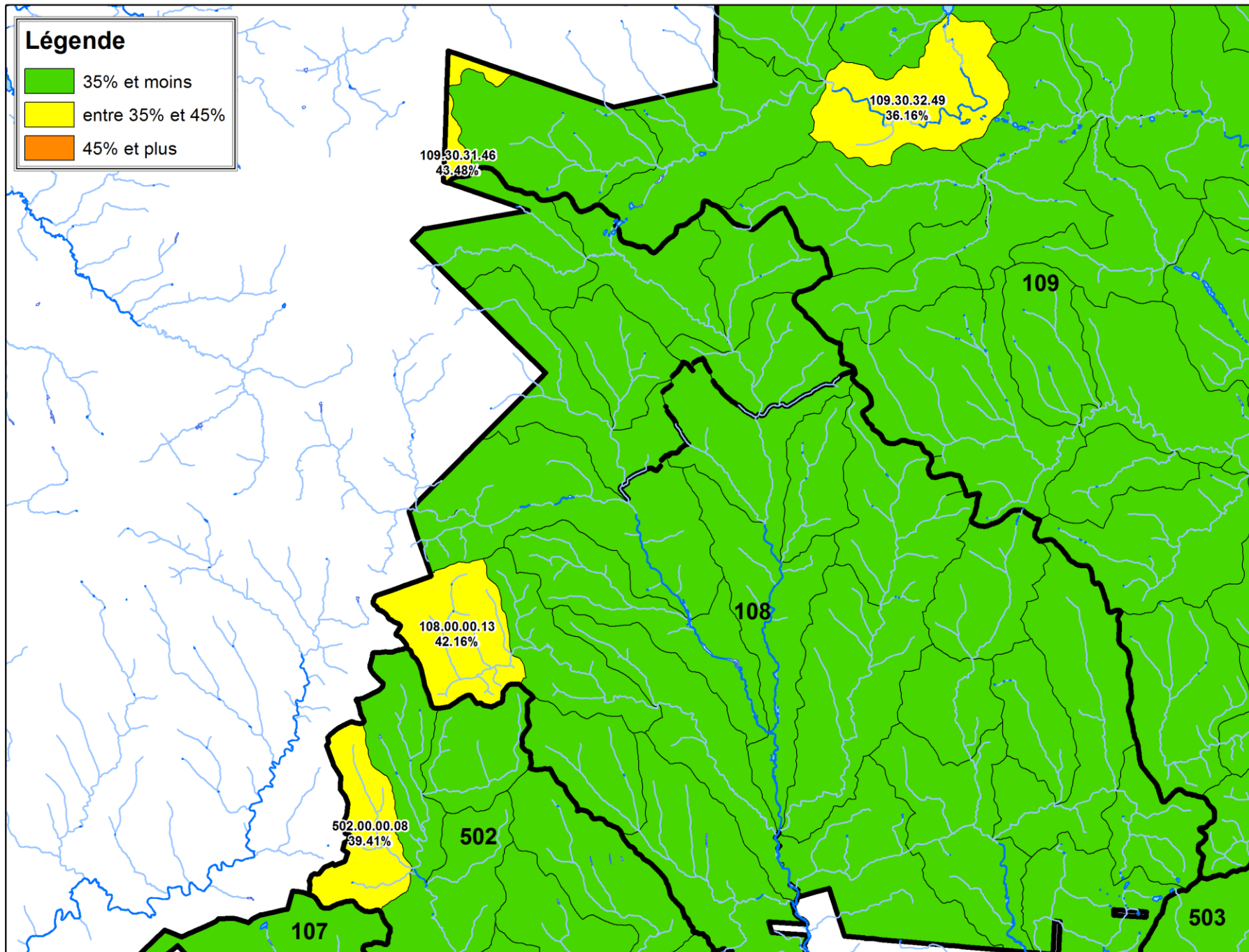






# Légende

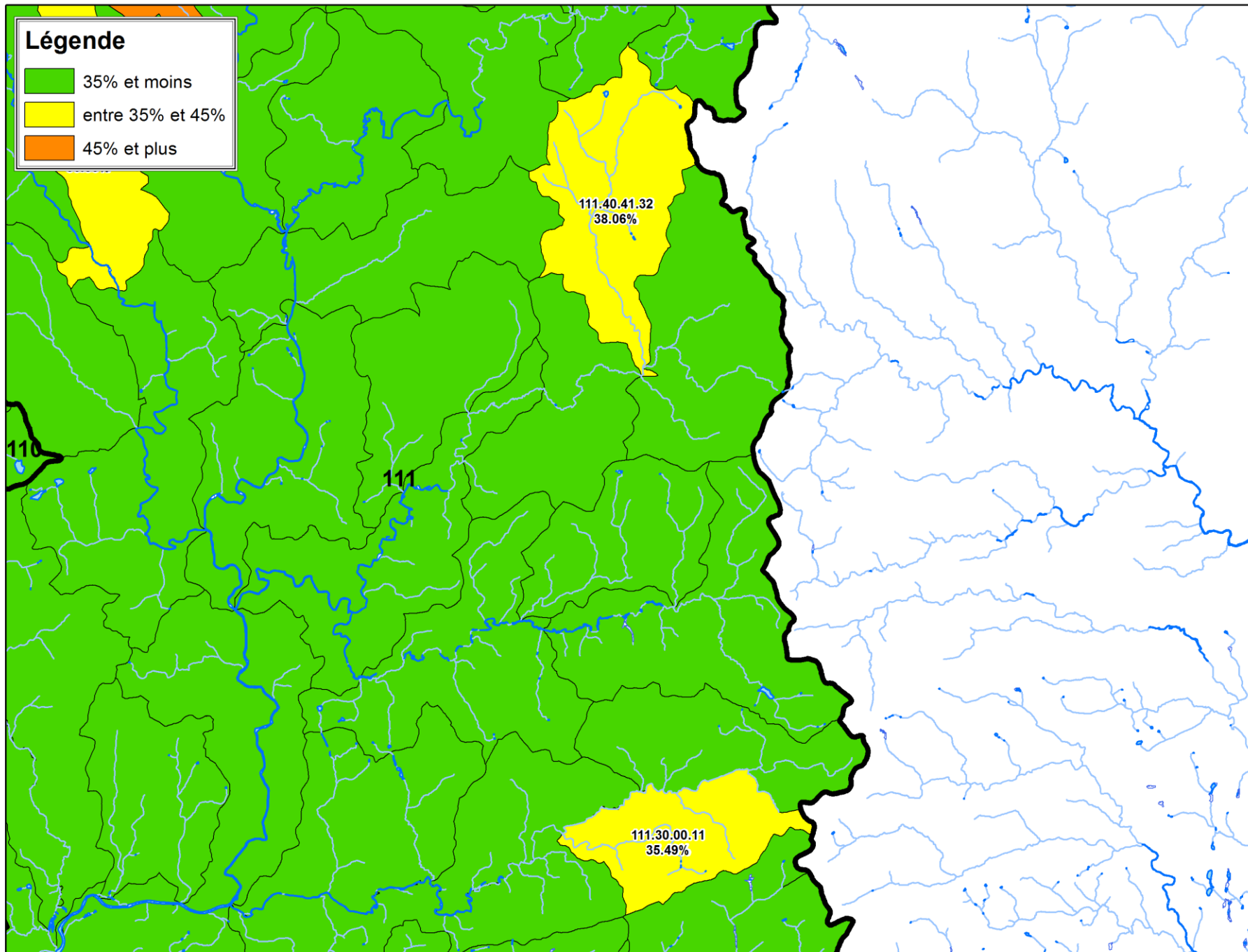
- 35% et moins
- entre 35% et 45%
- 45% et plus





## Légende

- 35% et moins
- entre 35% et 45%
- 45% et plus



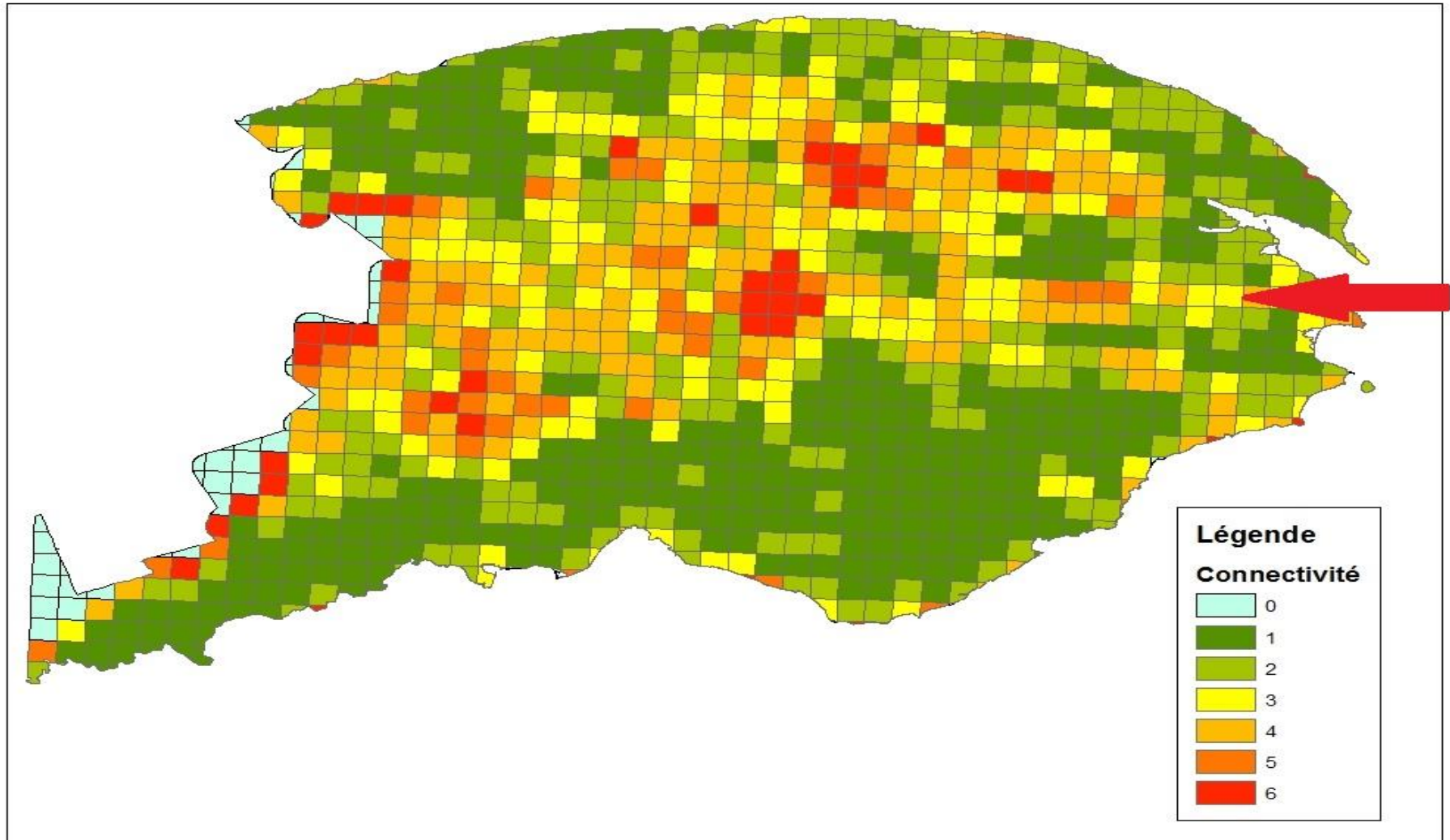
# 3. Résultats

- Enjeu : Dispersion des travaux sylvicoles sans récolte
- Objectif : Limiter l'impact de la dispersion des travaux sylvicoles sans récolte sur la productivité des employés
- Indicateur : Pourcentage des chantiers ayant un minimum de **15 hectares** de travaux sylvicoles sans récolte
- Cible : **Minimum 95 %**
  
- RÉSULTAT : **Géré à la PRAN**



# 3. Résultats

Connectivité entre les grands pôles de conservation

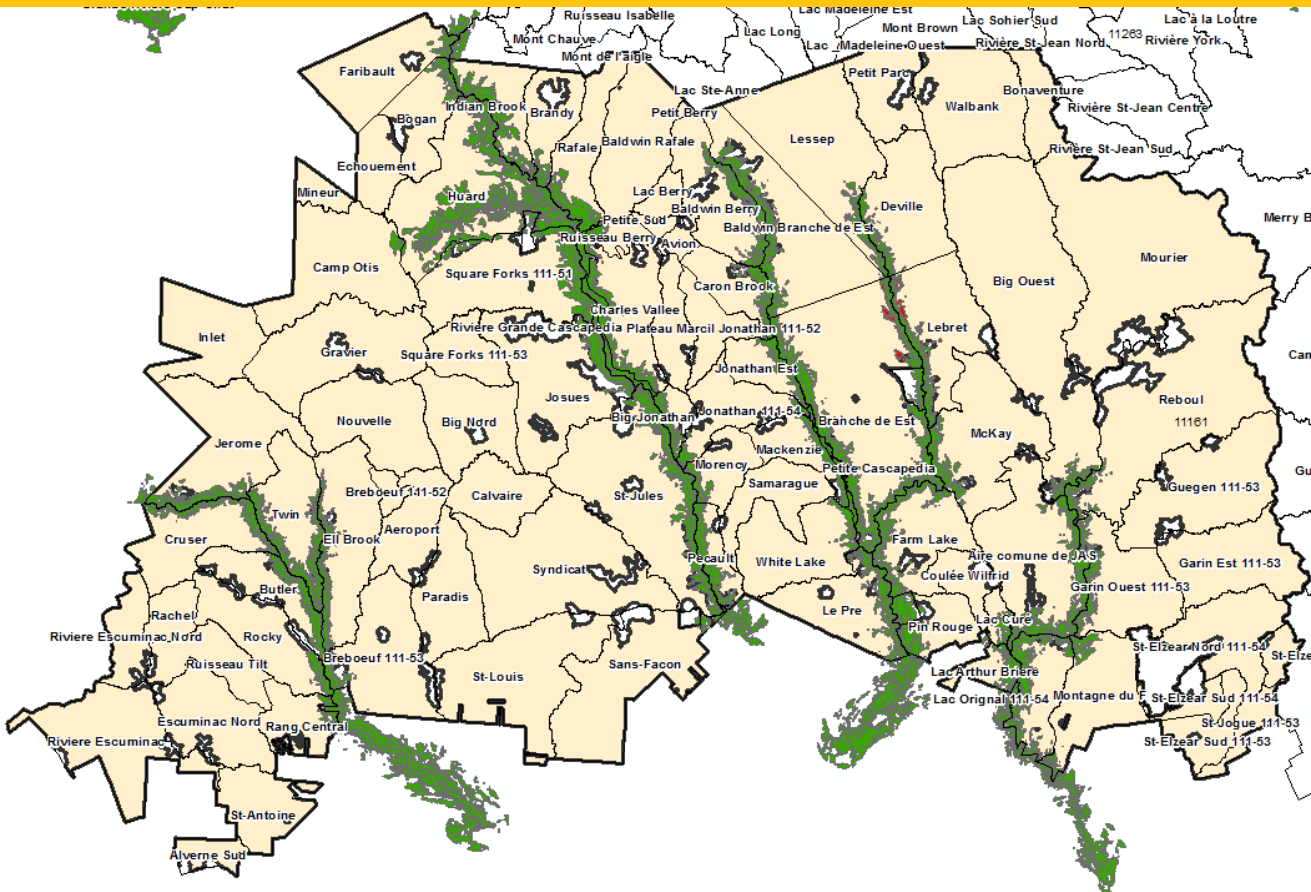


# 3. Résultats

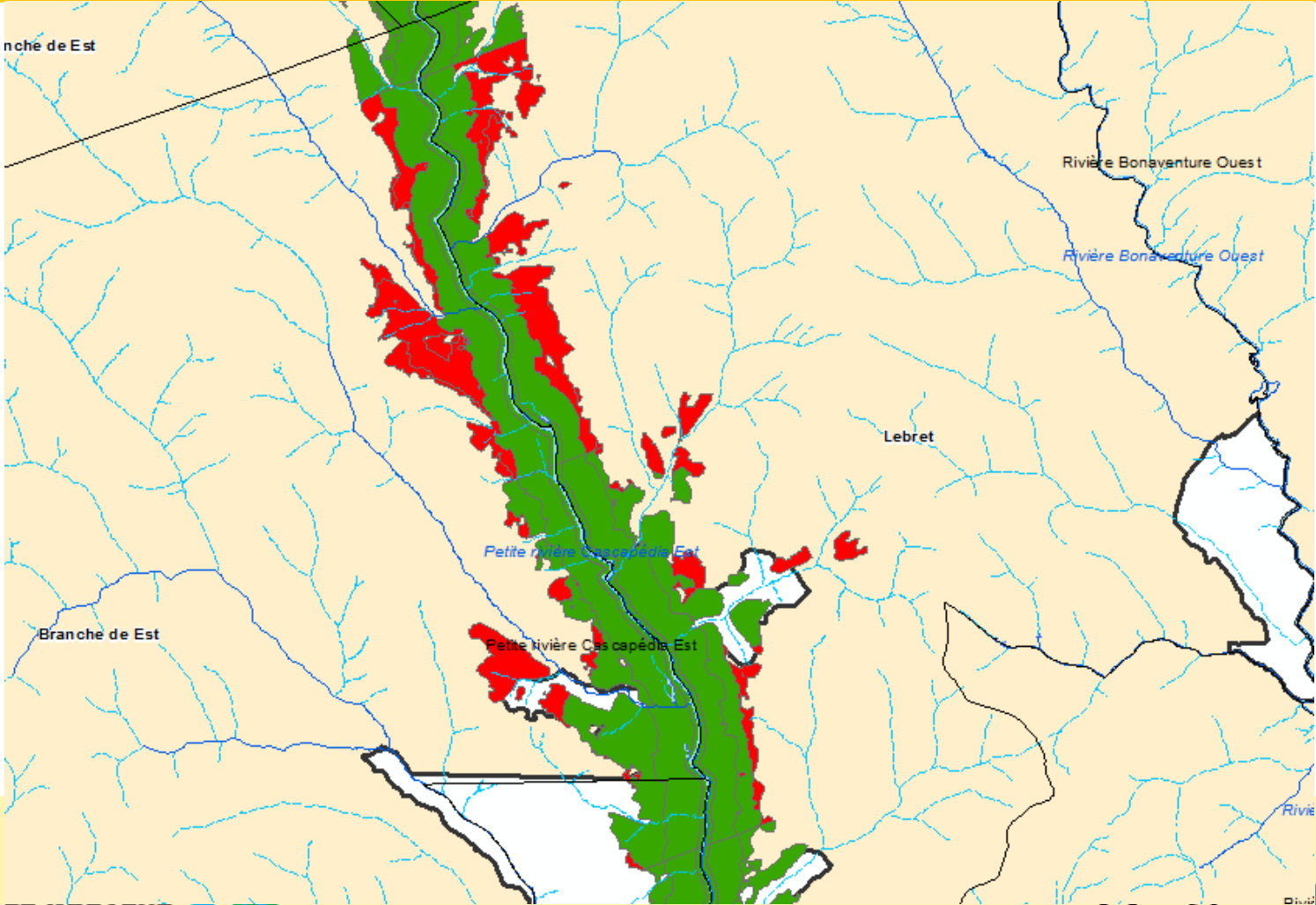
- Enjeu : Qualité visuelle des paysages
- Objectif : Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier
- Indicateur : Taux de respect des modalités prévues au document produit par le comité régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier lors d'interventions forestières
- Cible : 100 %
- RÉSULTAT : Conforme sauf 1 paysage (aucun ajout dans la v4)

# 3. Résultats

Respect de la  
qualité visuelle  
des paysages -  
Rivières



# 3. Résultats

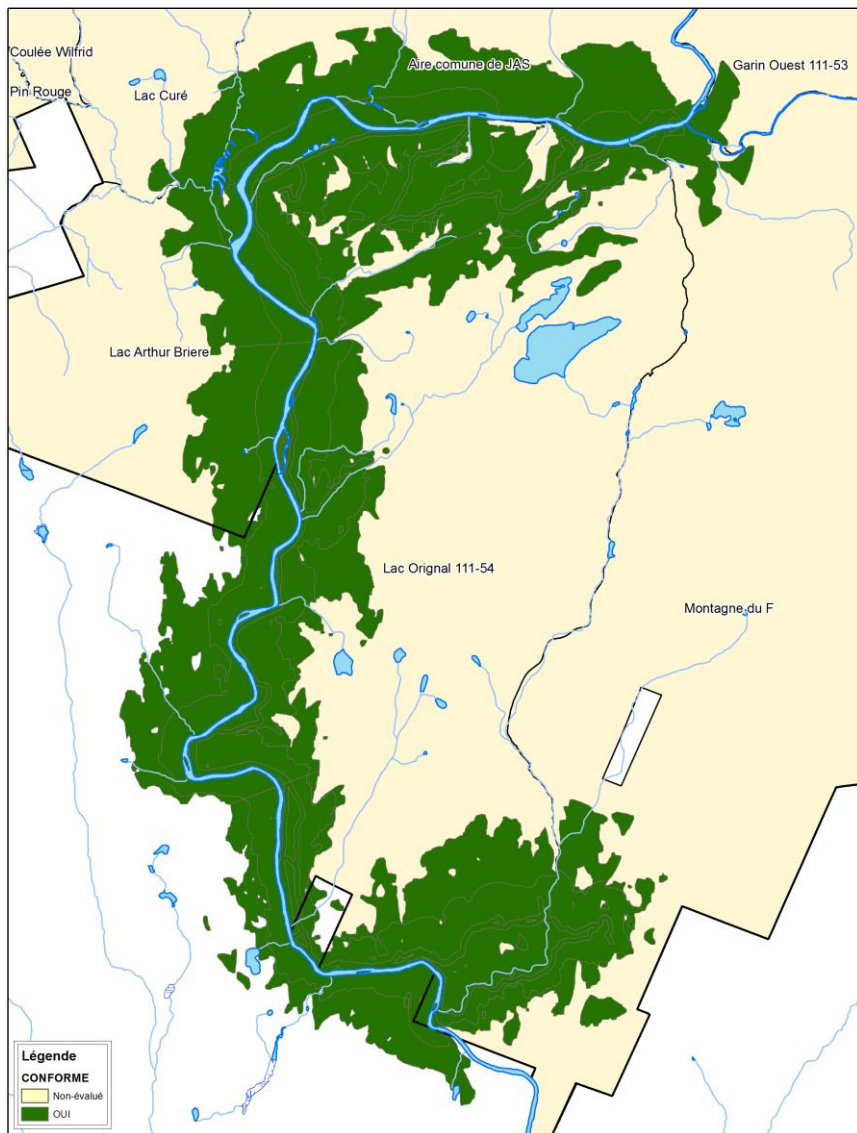




# 3. Résultats

## Respect de la qualité visuelle des paysages - Sentiers





## 3. Résultats

Respect de la qualité visuelle des paysages - Sentiers



# 3. Résultats

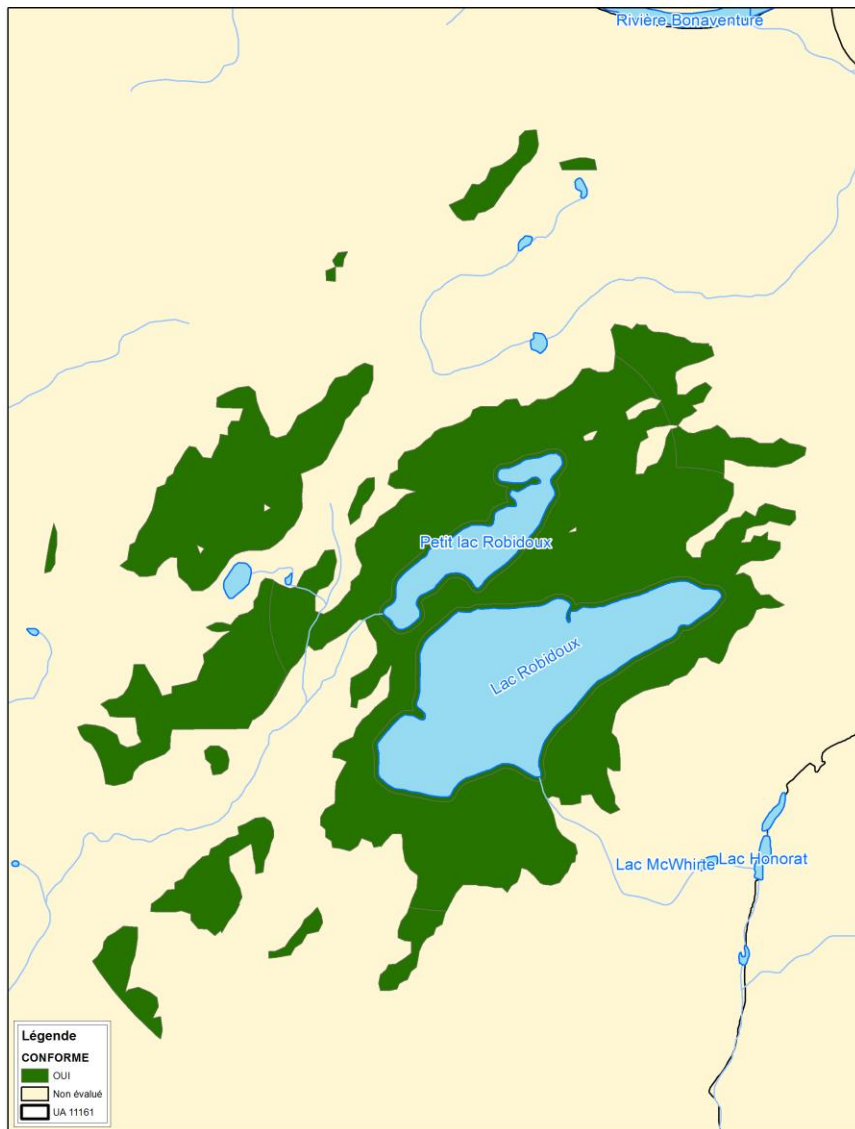
## Respect de la qualité visuelle des paysages - Routes





## 3. Résultats

Respect de la qualité visuelle  
des paysages – Site d'attrait  
Centre de ski

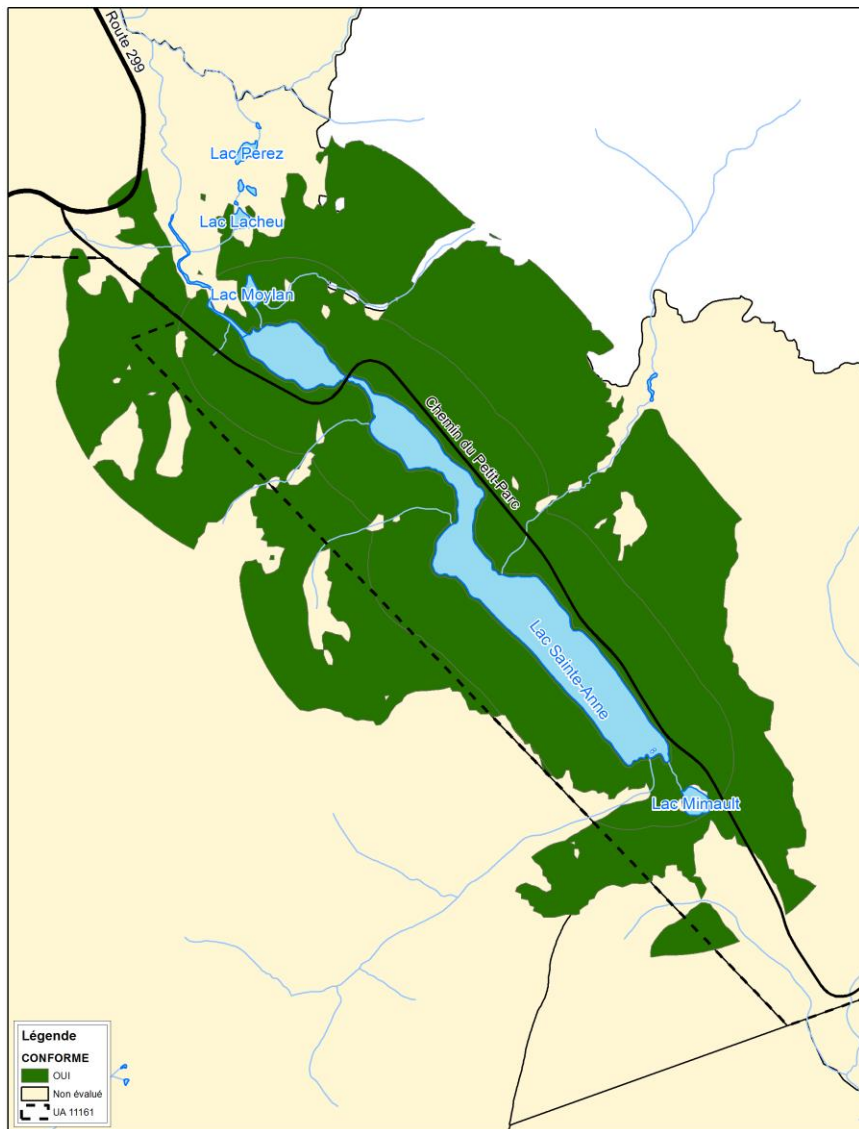


## 3. Résultats

### Respect de la qualité visuelle des paysages - Lacs

## 3. Résultats

### Respect de la qualité visuelle des paysages - Lacs





# Rappels importants

- ✓ Le travail effectué présente la localisation des **SIP prévus pour l'année 2015-2016** et plus;
- ✓ Les résultats **incluent certains SI** prévus pour l'année 2015-2016;
- ✓ Le choix des **traitements** n'est pas encore déterminé. Ils seront effectués suite à l'analyse des inventaires terrains en tenant compte de l'ensemble des objectifs du secteur (ex. : mesure d'harmonisation, VOIC, etc.);
- ✓ Les travaux visant la remise en production des SIP (préparation de terrain, reboisement et dégagement) doivent être considérés comme automatiquement **inclus dans la consultation sur le secteur de récolte**;

# Rappels importants

- ✓ Les chemins proposés doivent être considérés **avec un corridor de 200 m de chaque côté** afin de permettre l'ajustement du tracé selon les conditions de terrain rencontrées;
- ✓ La consultation ne traite pas des secteurs de récolte des PAFI-O antérieurs, ceux-ci ayant déjà été soumis. Ils sont présentés sur les cartes à titre d'information.



Des questions?

LE NOUVEAU  
RÉGIME FORESTIER



Forêts, Faune  
et Parcs

Québec 